

Soutenir la capacité d’agir des communautés rurales

Dans toutes les régions du Québec, le développement du milieu rural devient un élément incontournable des stratégies de développement régional et le Bas-Richelieu ne fait pas exception. En effet, les organismes de développement économique, comme le Centre local de développement (CLD), visent, par leur engagement et la concertation dont ils font preuve avec tous les intervenants du milieu, à faciliter et à soutenir de toutes les façons possibles le développement des communautés rurales de l’ensemble du territoire.

Le Pacte rural : un outil de développement stratégique

Avec une première phase (2002-2007) révélatrice qui a permis de jeter les bases de la seconde phase (2007-2014) qui se veut encore plus structurante, le Pacte rural est devenu un outil important pour assurer la pérennité des entreprises et des communautés rurales tout entières.

Lors du premier Pacte rural, il a été possible de répondre aux besoins de plusieurs municipalités par la concrétisation de divers projets. Parmi ceux-ci, il y a le démarrage d’une coopérative de santé à Saint-Aimé/Massueville, l’installation d’un point de service pour un centre de la petite enfance (CPE) de Saint-David, l’aménagement d’un parc école à Saint-Ours, l’embauche de deux techniciens en loisirs qui se partagent le travail dans plusieurs municipalités et écoles primaires de la région, ainsi que la construction d’un édifice neuf pour le Carrefour communautaire de Saint-Roch-de-Richelieu. Et ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent la variété des projets, leur ampleur, mais surtout l’impact que ces derniers peuvent avoir sur la qualité de vie de la population locale.

La signature du second Pacte rural permettra donc de consacrer près de 1,5 M\$ au maintien de l’équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l’environnement naturel et les activités économiques. Les enjeux sont clairs : soutenir la capacité d’agir des collectivités rurales et leur permettre d’intégrer efficacement une vision de développement durable.

C’est ainsi que Guy Leroux, conseiller au développement rural du CLD, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu et son Comité régional de la ruralité, accompagnera les promoteurs dans la mise en œuvre de leurs projets. Un appel de projets en continu, c’est-à-dire pour toute la durée du Pacte, sera d’ailleurs lancé sous peu pour les dix municipalités éligibles (Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch et Yamaska), et une tournée de consultation de ces dernières sera organisée afin de valider les objectifs précis pour les prochaines années.

C’est aussi une volonté de rassembler les communautés qui ressort de ce second Pacte. En effet, le comité veut miser plus particulièrement sur des initiatives plus territoriales, soit des projets qui couvriraient plus d’une municipalité, qui auraient un effet structurant

et qui pourraient susciter un impact encore plus important sur le plan de l'économie régionale.

L'implication du milieu

Les initiatives de développement sont cependant tributaires de l'engagement des communautés dans leur propre développement. Et la revitalisation des municipalités rurales prend du temps. C'est dans ce contexte que le soutien est nécessaire pour stimuler et encadrer l'action des communautés, dans un esprit de partenariat, et avec l'objectif de générer du mouvement.

La prospérité des collectivités rurales et leur rayonnement sont des atouts importants pour la vitalité économique de toute la région. Dans cette approche participative, le développement économique ne peut qu'être plus durable.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les promoteurs intéressés peuvent s'adresser à Guy Leroux, conseiller au développement rural au CLD du Bas-Richelieu au 450 742-5933, poste 239.

Collaboration spéciale de Marco Brochu, CLD du Bas-Richelieu